

Direction Générale
des Services

Service de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 22 mai 2023

CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Routes et Mobilités (M. MAGNE)

35) Création d'une boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC – BEYNAC pour de nouvelles mobilités sécurisées. Déclaration d'intention (Articles L.121-18 et R. 121.25 du Code de l'Environnement). - *Adoptée à l'unanimité*

déposée au Service du Contrôle de Légalité le 23 mai 2023
est mise à la disposition du public à compter du 23 mai 2023,
conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le mardi 23 mai 2023

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER